



SAINT AGNAN MON VILLAGE EN MORVAN

N°2 (Juillet, Août 2020)

47° 19' 09" nord, 4° 05' 45" est



AU SOMMAIRE :

- LE MOT DU MAIRE.
- LES COMPTES RENDUS DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.
- LA VIE DE LA COMMUNE.
- LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE.
- INFOS.

EDITORIAL

Chers Amis(es),

Ce numéro deux de « Saint-Agnan mon village en Morvan », vecteur de communication citoyen au service de tous les habitants, est pour moi l'occasion de vous présenter l'avancée des dossiers communaux pour ces deux derniers mois.

Vous pourrez vous rendre compte de notre activité à la lecture des comptes- rendus de réunion du Conseil Municipal des 20 juin et 29 juillet lesquels sont affichés en Mairie dans les délais règlementaires.

Par ailleurs, et pour faire suite à notre distribution de masques, je vous rappelle que le virus COVID 19 est toujours présent, je vous demande donc expressément de respecter et de faire respecter les gestes barrières.

La Préfecture a envoyé un message d'alerte canicule, chacun d'entre nous est menacé par les conséquences possibles de ce phénomène même les sujets en bonne santé(coup de chaleur, fièvres...).Aussi ,je vous rappelle quelques conseils de comportement :buvez de l'eau plusieurs fois par jour, ne sortez pas aux heures les plus chaudes, limitez vos activités physiques et si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite.

Très cordialement.



Votre Maire.

Georges Flecq

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2020

Conseillers municipaux en exercice : 11

Le Conseil Municipal de Saint-Agnan en Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie.

Secrétaire de séance: Bernard Jeunet

Présents 8 : Bernadette Lorient, Georges Flecq, René Corniaux, Patrick Maréchal, Bernard Jeunet, Michel Loison, Luc Pélissier, Guy Sarrado.

Absents excusés 3 : Orane Profit, Maud Martin, Julien Louette.

Julien Louette a donné pouvoir à Bernard Jeunet.

Le quorum étant atteint, le Maire proclame la validité de la séance et le Conseil

Municipal peut délibérer sur les points suivants:

- 1) Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente (26/05) et y rajoute 2 commissions :
 - a. « Affaires Forestières » assurée par Luc Pélissier, Patrick Maréchal, René Corniaux.
 - b. "Voirie" par Julien Louette , Luc Pélissier, René Corniaux et Patrick Maréchal.
- 2) Après une longue et brillante explication de la part de Guy Sarrado concernant le compte administratif, le président désigné pour cette question (René Corniaux), fait procéder au vote à main levée et le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif, l'affectation du compte 1068 et le compte de gestion.
- 3) Concernant les délégations données au Maire le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les délégations suivantes :
 - a. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.
 - b. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas d'augmentation du montant initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - c. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
 - d. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- e. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.
 - f. Accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges.
 - g. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
 - h. Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
 - i. Fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme.
 - j. Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
 - k. Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.
- 4) Est approuvé à l'unanimité la mise à disposition par la Mairie de Gouloux, de Madame Angélique Bernard pour assurer le secrétariat le mercredi matin pendant la période de formation de Madame Sylvie Gacon (formation assurée gratuitement par le SIEEN).
- 5) Suite au départ de l'actuel locataire de la maison des Amands le Conseil décide à l'Unanimité la proposition de louer ce bien à Madame Angélique Bernard pour un montant mensuel de 500 € hors charges.
- 6) Le conseil est favorable à l'unanimité à donner, sous conditions d'entretien et d'interdiction de passage d'engins de débardage, l'autorisation au Groupement Forestier des « Montées » de créer une route forestière empierrée ainsi qu'une aire de dépôt sur le chemin rural dit "du Fossé".
- 7) Au sujet des travaux de mise en eau de l'étang des Amands, les élus considèrent que sans avis de la Police de l'eau, il est prématuré d'examiner les devis concernant ces travaux. Cette question sera débattue ultérieurement.
- 8) Après entrevue avec Monsieur BLOND de la D D T le Maire a essuyé un refus de faisabilité d'un passage piétonnier le long de la route de la grand raie. D'autres pistes permettant un tour complet du lac à pieds sont à l'étude. Ce point est donc également reporté.
- 9) Concernant la signalisation du pont des Blancs et la limitation de tonnage sur cette route, des panneaux seront commandés et l'assemblée décide à l'unanimité de les faire installer dès réception.
- 10) Pour ce qui est de la pose d'un panneau de limitation de vitesse à 50 km/h en lieu et place de celui à 70 km/h situé au hameau du Jarnoy, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à en faire demande au Département.
- 11) Pas de délibération à propos de la sécurisation du talus du cimetière sur une longueur de 50 m puisque le Conseil ne dispose pas de devis pour ces travaux, mais il en approuve l'idée.

- 12) Dans le cadre de la réfection du chemin de "la Chapelle", un arasement de l'accotement ainsi qu'un décaissement du talus depuis la route (Patte d'oie) avec création d'un cordon d'enrobé destiné à stopper le ruissèlement de l'eau dans une cour, est adoptée à l'unanimité au vu d'un devis établi par la société Cavory dont le montant sera renégocié à la baisse.
- 13) Les élus donnent, à l'unanimité, leur accord à l'achat d'un ordinateur portable par le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre) qui s'ajoutera au pack services souscrit par la commune.
- 14) Ont accepté le poste de délégué au SIEEEN : Guy Sarrado à l'Eclairage public, Michel Loison à l'Energie partagée et Bernard Jeunet aux Nouvelles Technologies Informatiques.
- 15) Lors des questions diverses, Michel Loison a demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir faire les démarches nécessaires pour que la coupe rase d'un terrain situé face au gîte des Michaux ne soit pas replantée en sapins car ces plantations génèrent de l'ombre propice à la formation de verglas en hiver.

La séance est levée à 21h20.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 juillet 2020 à 18h30 en Mairie de Saint-Agnan en Morvan a délibéré sur les points à l'ordre du jour.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10

Absente n'ayant pas donné de pouvoir : Maud Martin.

Président de séance : Georges Flecq.

Secrétaire de séance : Bernard Jeunet.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a abordé le premier point.

- 1) Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.
- 2) Le budget primitif 2020 : Il apparait que la situation budgétaire de la commune est largement positive grâce à la gestion rigoureuse de la précédente mandature. De ce fait, le budget, préparé par la commission "Finances" en collaboration avec le Maire et Angélique Bernard deuxième secrétaire de mairie, n'a posé aucun problème d'équilibre.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Angélique Bernard, a voté à l'unanimité le budget municipal 2020 à l'équilibre à hauteur de 493.212,00 € pour le « Fonctionnement » et de 739. 750,00 € pour « Investissement ».

- 3) La subvention au SAAD (Service d'Aide à Domicile) de Montsauche d'un montant de 679€ correspond à une prime versée par les communes pour le personnel qui s'est largement investi pendant la période de confinement liée au COVID 19 ; ce montant proportionnel au nombre d'habitants (soit 4€75 par habitant) a été validé à l'unanimité.
- 4) L'intervention d'un géomètre pour alignement de la maison des Gueniffets appartenant à l'Association des Amis des Jeunes Chrétiens, sur devis Tissandier (360€) est approuvée à l'unanimité ainsi que les travaux de busage du fossé selon devis Fernando Aires : 2.358,00€). Un arrêté individuel d'alignement sera pris par le Maire.
- 5) Le Conseil donne pouvoir au Maire afin de prendre un Arrêté Municipal relatif à l'interdiction des feux autour du lac et pour une gestion rigoureuse du stationnement des camping-cars (interdiction après accord du Syndicat de Terre Plaine et proposition d'aires de stationnement appropriées).
- 6) Les représentants au Conseil Syndical du PNRM sont désignés : Georges Flecq titulaire et Bernard Jeunet suppléant. Les représentants au GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) quant à eux sont : René Corniaux et Michel Loison.
- 7) La Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID) qui doit comporter 24 personnes a été désignée: Georges Flecq - René Corniaux - Michel Loison-Patrick Maréchal - Bernard Jeunet - Julien Louette - Bernadette Lorient-Maud Martin - Orane Profit - Luc Pélissier - Guy Sarrado - Régis Audroin-Georges Bonin - Richard Abi Khalil - Michel Boussard - Valérie Doucet - Nicolas Durand - Chantal Jeunet - Gilles Lemée - Ancérique Loison - Clémence Maréchal - Vincent Martin - Michel Mottin - Marc Puech.

L'Administration retiendra 12 noms (6 Titulaires et 6 Suppléants).

- 8) De nombreuses questions diverses et informations ont été ensuite abordées :
 - Le « point-à-temps » qui est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule, a été commandé à la Communauté de Communes pour 3 tonnes et demi afin de procéder à la réfection des 20km450 de routes et chemins communaux.
 - Le Maire demande le recensement des lieux à élaguer à proximité des lignes électriques et téléphoniques ainsi que ceux empiétant sur la route ; un entretien avec les propriétaires concernés aura lieu avant de prendre d'éventuelles mesures coercitives, de manière à ce que l'élagage soit effectif avant l'hiver prochain.
 - Le Maire demande que soient recensés les chemins ruraux afin de les répertorier et de les faire élaguer par les riverains.
 - De même il demande que soient recensés les fossés à araser ou à curer.

- Il demande encore que tous les obstacles (pierres notamment) empêchant un fauchage suffisamment large des bas-côtés, soient dégagés pour autant que faire se pourra.
- A l'initiative de Bernard Jeunet et de Patrick Maréchal, les panneaux d'entrée de village feront l'objet d'un fleurissement.
- A l'initiative de Patrick Maréchal et de Michel Loison, une demande de conteneurs de couleur jaune sera faite à la Communauté de Communes.
- Sur une idée de Bernard Jeunet, le changement de désignation de notre commune (en Saint-Agnan en Morvan à l'instar de Saint-Agnan en Vercors) a été approuvé à l'unanimité; Ceci afin d'éviter les erreurs tant administratives, commerciales que touristiques (notamment Saint-Agnan 89340 et Saint-Agnan 71160).

Les démarches nécessaires seront entreprises, en lien avec le Parc Régional et la Communauté de Communes, sans tarder en raison de leur lourdeur.

- Le Maire a fait circuler une pétition signée par les habitants du Jarnoy appuyée par la Municipalité pour que la boîte à lettres détériorée depuis Février 2020 par un véhicule fou ne soit pas supprimée mais au contraire remplacée ; cette pétition sera remise à la Poste de Montsauche semaine du 3 Août 2020.
- Le Maire adressera un courrier à l'entreprise Fruitier pour qu'elle signifie à ses chauffeurs qu'ils doivent rouler moins vite, pas au milieu de la chaussée, et qu'ils respectent la priorité à droite notamment.
- Le Maire fait le point sur l'état d'avancement du dossier »Orange »et informe le Conseil Municipal qu'il prendra rendez vous avec le Maire de Saint-Germain de Modéon qui fait partie avec Saint-Agnan des communes retenues pour bénéficier d'une meilleure réception.
- Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, chaque commission communale rendra compte de son travail depuis le début de la mandature.

Les débats étant achevés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.

Saint Agnan, le 3 août 2020

Le Maire,

Georges Flecq



LA VIE DE LA COMMUNE.

ENTREPRISE TISANES DAN DE LION

POURQUOI DAN DE LION?

Dan de Lion ou plutôt dandelion nous revient d'Angleterre où nous l'avions envoyé il y a quelques siècles sous la forme " Dents de Lion ". Certains utilisent encore ce nom pour désigner le Pissenlit et les dents acérées de ses feuilles croquantes.

Gérée par Chloé Fourcault est installée Aux Gueniffets depuis 2016.

Chloé cultive environ 25 espèces de plantes aromatiques et médicinales. Elle collecte également une dizaine d'espèces de plantes sauvages dans un rayon de 30 kms autour de Saint Agnan.

Après séchage par déshumidification de 2 à 4 jours, les plantes sont stockées en bidons dans sa grange à un taux d'humidité n'excédant pas 10 à 12 %, puis sont conditionnées sous formes de sachets de tisanes (plantes uniques ou assemblages).

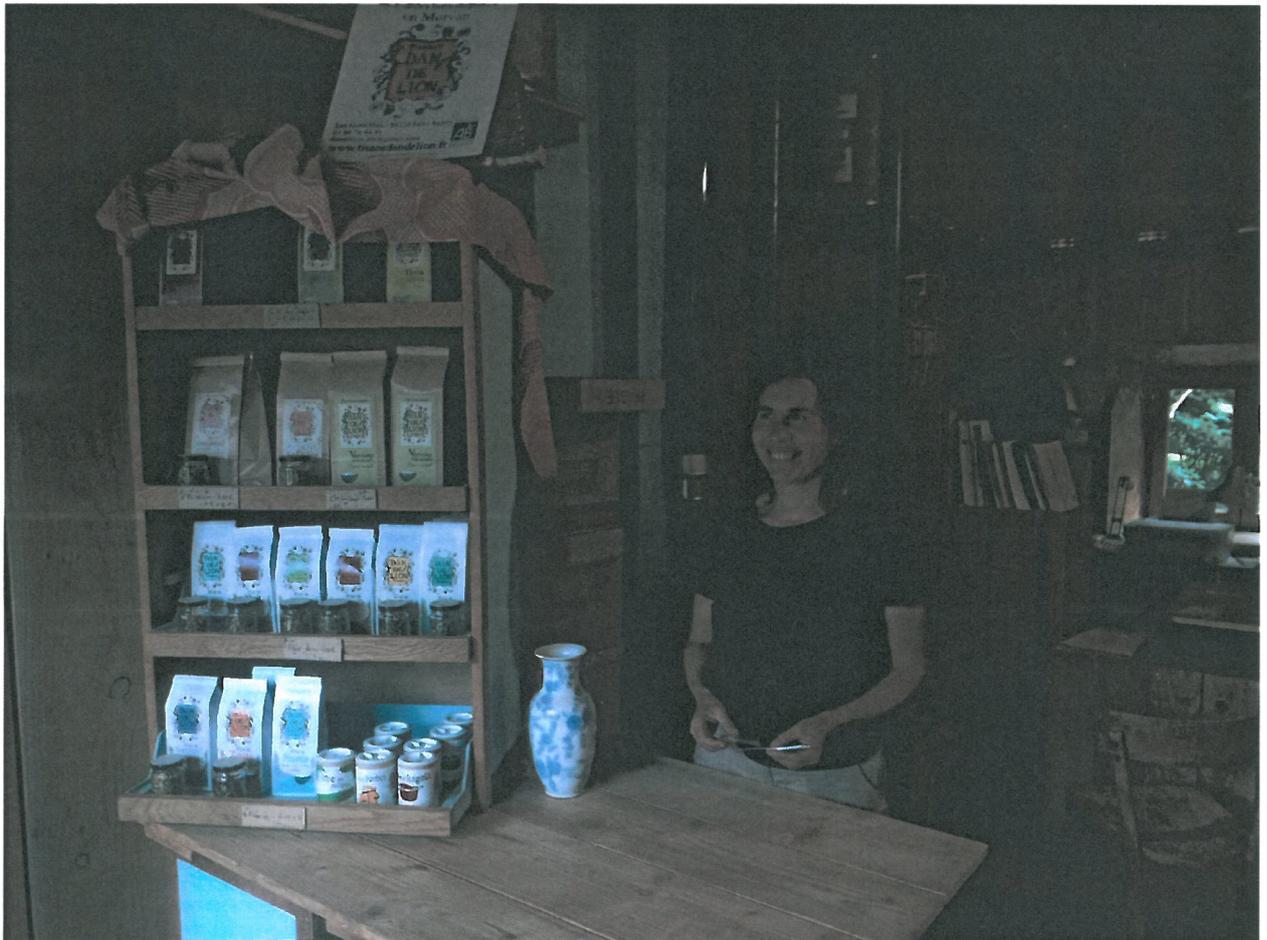
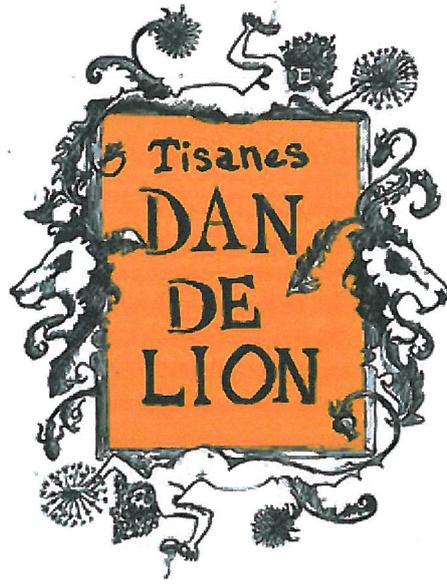
Sa production (environ 5000 sachets par an), labellisée Bio sur des sites répertoriés et contrôlés est mise en vente sur son site internet, sur des foires ponctuelles (fête de la Châtaigne à Quarré), sur place, et chez une vingtaine de revendeurs (Offices du tourisme, Epiceries fines ou Bio, Relais Bernard Loiseau, Vieille Auberge, etc.,...).

Les projets : vente à la ferme, jardin pédagogique, elle est favorable à un marché à St Agnan.

Ses demandes : des panneaux indicateur de son entreprise (bourg, route du Jarnoy) ; l'accélération de La couverture téléphonie mobile et débit internet.

03 86 78 04 91

dandelion.cie@gmail.com



LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE : L'AAPPMA

Le lac de Saint-Agnan, avec son petit air irlandais est un beau plan d'eau de deuxième catégorie piscicole.

Il s'étend sur 150 ha dans un cadre paysager hors du commun mêlant forêts et grandes prairies rappelant l'Irlande.

Peu de marnage dans ce lac, mais de nombreux habitats correspondant aux exigences des carnassiers.

Sa profondeur ne dépasse pas 20 mètres. Les fonds très irréguliers sont parsemés de souches d'arbres et de rochers qui constituent des postes de prédilection pour les Sandres, Perches et Brochets qui peuplent les eaux de ce lac.

Ses berges, apparemment en pente douce, prennent un profil bien moins régulier dès leur passage sous la surface de l'eau. Ne vous fiez donc pas aux apparences !!!

Les postes abritant les nombreux carnassiers de St Agnan ne demandent qu'à être découverts.

La carpe: Pêche de la carpe de nuit sur 600 m près du barrage (du 1er mars au 30 juin et du 1er sept au 31 oct).

La pêche au coup : Tout autour du lac possibilité de fritures de gardons et rotengles

L'écrevisse : Pêche avec 6 balances avec un petit poisson bien accroché.

Le carnassier : Les Sandres, Brochets et Perches y sont bien représentées, toutes les techniques sont à pratiquer

Les techniques:

Le choix d'une technique en particulier ne permettrait pas d'avoir de bons résultats toutes l'année et sur tous les types de carnassiers... Cela dépend de la saison, de l'activité des poissons, et de l'endroit du lac que vous souhaitez prospecter. Et encore ! Mieux vaut prévoir plusieurs montages afin de déjouer leur humeur souvent fantasque.

Quelques mots cependant sur une technique à connaître lorsque l'on traque les Sandres et les Perches en lac : la " tirette ".

Il faut avant tout avoir une canne très sensible et ayant un scion assez souple pour ne pas éveiller l'attention des carnassiers lors de la touche. Un petit moulinet garni de fil entre 22 et

26 centièmes suffit à l'équiper. Ensuite, le montage est simple : une petite olivette de 5 grammes (largement suffisant pour pêcher en plan d'eau), un bas de ligne d'une cinquantaine de centimètres en 18 centièmes, et un hameçon numéro 2 ou 4 selon la taille du vif et le poisson recherché (sandre ou perche). Un émerillon peut être rajouté afin de ne pas vriller votre fil et le fragiliser.

Les vifs sont simplement piqués par le nez et doivent rester vivants.

L'action de pêche consiste à lancer votre petit poisson dans l'eau et le ramener plus ou moins lentement par tirées successives au ras du fond. Marquez bien un temps de pause à chaque fois ! Les poissons peu mordeurs se laissent souvent tenter par ce type d'animation assez lente.

La touche peut survenir pendant la tirée, et il faut alors rapidement détendre la ligne pour laisser le carnassier avaler votre vif sans éveiller sa méfiance, ou bien pendant l'arrêt.

A vous de jouer !

Mise à l'eau (accès) :

Deux mises à l'eau sont à la disposition des pêcheurs : une située tout en amont du lac, près de St Agnan, mais sur la berge opposée au village, et une à peu près au milieu du lac, toujours en rive droite, à hauteur du village " les Guéniffets ", vers l'ancienne base nautique.

Autorisation/interdiction (ex certains pontons interdits à la pêche) / paiement :

Navigation autorisée, moteur électrique uniquement. Attention, le lac ne fait pas partie du Domaine Public, une carte nivernaise ou la réciprocité interdépartementale est nécessaire.

Lieux d'achat de carte de pêche:

St Agnan : Mairie, mercredi et samedi de 9 h à 12 h, 03 86 78 72 44

St Agnan : Chalets La Jarnoise, D226 direction La Roche en Brenil, 03 86 78 73 14

St Agnan : La Vieille Auberge, 03 86 78 71 36

Marigny l'Eglise : Auberge du Crescent, 09 52 09 29 84

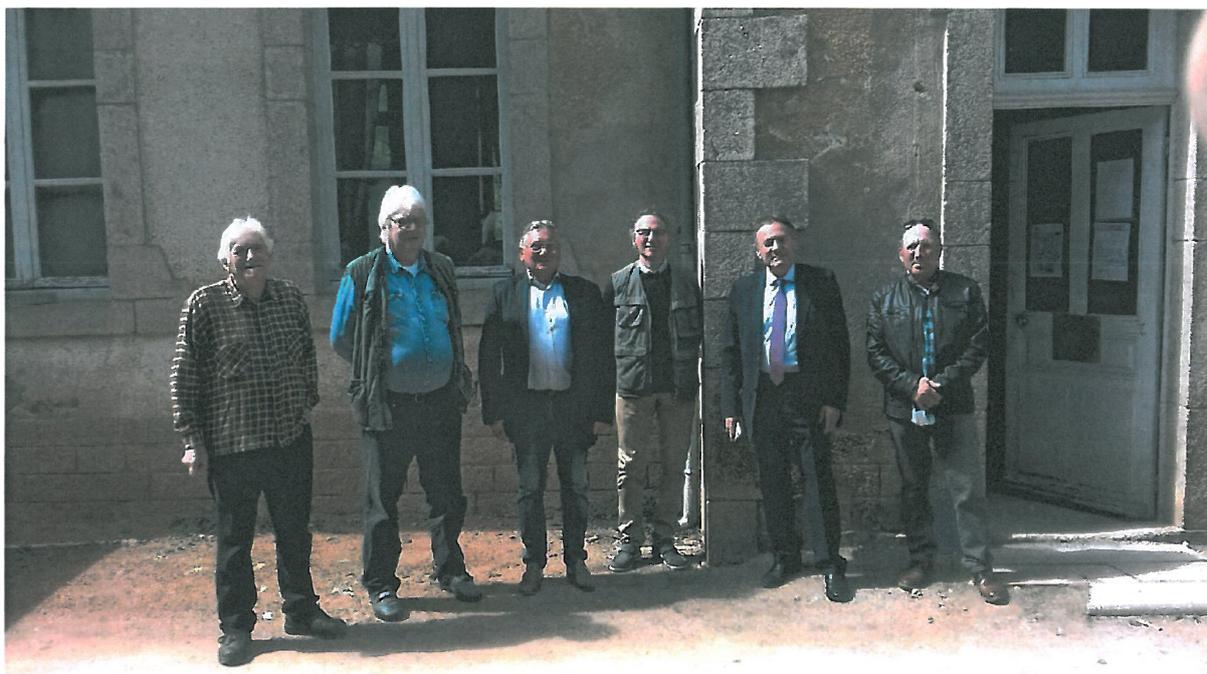
Le Président de l'AAPPMA (association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) Monsieur Claude Ermenou est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 03 86 44 12 16.

LE POINT TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE :

Pour rappel, ces travaux permettront de doter la commune de structures fonctionnelles adaptées aux besoins de nos habitants (accueil du public, bureau du Maire, secrétariat.) Le chantier tente de rattraper le retard pris en raison du confinement d'avril/mai, ci-dessous les maçons de l'Entreprise Akbayin à l'œuvre.



LA VISITE, EN NOS MURS, DE MONSIEUR PATRICE JOLY, SÉNATEUR DE LA NIÈVRE, LE 18 JUN.



Étaient présents : Georges Flecq, René Corniaux, Patrick Maréchal, Guy Sarrado, Bernard Jeunet.

Très curieux des travaux engagés par la commune, Monsieur Joly a apprécié notre volonté d'avancer rapidement sur les dossiers en cours (couverture de téléphonie mobile et internet, chantier «tour du lac », bail de l'association Majaz'l, budget voirie et affectation en urgence de 50€ par habitant par la communauté de communes sur ce poste pour aider les Entreprises suite au Covid).

Il a annoncé une couverture téléphonie mobile et internet par la fibre dont le développement est prévu fin 2022.

INFOS :

LE CENTRE SOCIAL DES GRANDS LACS DU MORVAN est un lieu d'accueil pour les habitants.

Toute l'équipe du centre social vous accueille, du lundi au vendredi, qu'on soit de Montsauche ou des communes environnantes.

On vous accueille pour vous renseigner et vous servir.

- A l'accueil de la « Maison de Services aux Publics », on vous écoute ou vous accompagne dans vos démarches administratives avec Pôle Emploi, la CAF, la MSA, La Sécurité Sociale, l'URSSAF, la caisse de retraite (CARSAT, ...) Nous pouvons également assurer la mise en relation avec ces mêmes partenaires avec lesquels nous avons des contacts privilégiés. Nous assurons également l'accompagnement des démarches sur le site de l'ANTS : carte grise (demande en cas de cession, changement d'adresse, ...) et permis de conduire (demande, renouvellement, suivi des points).

Nouveauté 2020, La Maison de Services aux Publics va devenir Maison France Services : Le nom change mais les fonctions restent les mêmes.

- Le centre social accueille aussi, en son sein, des « partenaires et des services » tels que le SAAD Morvan (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), un portage de repas à domicile, les services du Conseil Départemental (assistante sociale, ...), la Mission Locale (accompagnement des jeunes entre 16 et 25 ans), l'UDAF et la Médecine du Travail via des permanences à dates fixes.

On accueille vos enfants (ou petits-enfants) pour des loisirs malins :

- Les enfants de 3 à 10 ans sont accueillis pour des loisirs malins tous les mercredis après-midi et toutes les vacances scolaires, ainsi que dans le cadre d'ateliers sportifs les soirs en semaine scolaire ;
- Des soirées ou activités sont proposées aux ados entre 10 et 18 ans pendant les vacances ou certains vendredis soirs ;
- Les « tous petits » (1 mois à 6 ans) sont accueillis tous les jeudis matins, accompagnés d'une assistante maternelle ou de leurs parents dans le cadre du Relais Assistante Maternelle et une fois par mois dans le Musée des Nourrices et des enfants de l'Assistance Publique à Alligny. Charlène Leclerc, en tant qu'animatrice famille, anime ce lieu et se tient à disposition des parents pour toutes sortes de demandes : renseignements administratifs ou autres, ...

On accueille les adultes et les séniors actifs :

- Des activités diverses pour les adultes sont proposées de manière régulière : patois le jeudi soir, gym douce les jeudis après-midi, informatique les jeudis matin, multi bouge ton corps les lundis soirs, stimul'mémoire les mercredis matin, multisports adulte les mercredis soirs;
- Des moments festifs en famille sont régulièrement organisés de manière itinérante sur les communes : soirées jeux, halloween, « apéro » des parents à la fin des vacances, enseignements et programmes disponibles à l'accueil du Centre Social Horaires d'ouvertures.

du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tel : 03 86 84 52 52 / centre-social-montsauche@wanadoo.fr

Nouveauté 2020 : On continue d'accueillir tous les curieux de lecture et de jeux au sein de la nouvelle médiathèque des Grands Lacs du Morvan, antenne de Montsauche : venez la découvrir, les horaires ont changés et il y en a forcément un qui vous convient.

Horaires d'ouvertures de médiathèque des Grands lacs du Morvan :

le mardi de 16h à 19h, le jeudi de 10h à 12h, le vendredi de 15h à 18h, samedi de 10h à 12h

Tel : 03 86 84 52 52 / centre-social-montsauche@wanadoo.fr



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS

Elle est née le 1er janvier 2017 à la suite de la loi **NOTRe**.



La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant **nouvelle organisation territoriale de la République**, également connue en tant que **Loi NOTRe** fait partie de l'acte III de la décentralisation mis en œuvre sous la présidence de François Hollande et vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.

Elle est le fruit de la fusion de trois anciennes collectivités : les communautés de communes des

Portes du Morvan, des Grands Lacs du Morvan et du Haut-Morvan.

La communauté de communes en chiffres :

34 communes

- 12 780 habitants ; 1008 km²
- 13 habitants au km² de densité moyenne.

- Château-Chinon (Ville)
- Alligny-en-Morvan
- Arleuf
- Bazoches
- Blismes
- Brassy
- Chalaux
- Château-Chinon (Campagne)
- Châtin
- Chaumard
- Corancy
- Dommartin
- Dun-les-Places

- Empury
- Fâchin
- Gien-sur-Cure
- Glux-en-Glenne
- Gouloux
- Lavault-de-Frétoy
- Lormes
- Marigny-l'Église
- Montigny-en-Morvan
- Montsauche-Les Settons
- Moux-en-Morvan
- Onlay
- Ouroux-en-Morvan
- Planchez
- **Saint-Agnan**
- Saint-André-en-Morvan
- Saint-Brisson
- Saint-Hilaire-en-Morvan
- Saint-Léger-de-Fougeret
- Saint-Martin-du-Puy
- Saint-Péreuse

Le vendredi 17 juillet a eu lieu à Arleuf l'élection à la présidence de la CCMSGL

Au nombre de 50 les délégués ont élu président de la CCMSGL : Mr René BLANCHOT (maire de Glux en Glenne) au deuxième tour face à Mme Chantal Marie Malus (maire de Château Chinon).

Les 7 vice-présidents sont : Mr Fabien Bazin (maire de Lormes) au titre de premier vice-président. Mme Christine Grosche(maire d'Alligny)est vice-présidente déléguée au tourisme et pleine nature, Mr Daniel Martin(maire de Onlay)délégué aux sports, association et culture ,Mr Jean Luc Vieren délégué aux travaux et voirie, Mme Marie Leclercq(maire de Montsauche les Settons)déléguée aux affaires sociales ,Mme martine Daoust(maire de Corancy) déléguée à la santé et l'éducation, Mme Chantal Marie Malus(maire de château chinon)déléguée aux finances.

DERNIÈRE MINUTE :

Les techniciens de la police de l'eau ont rendu leur verdict selon eux sans appel le 04 Août,,la remise en eaux de l'étang des Amands serait impossible car nuisible à la qualité des eaux...à voir. Nous vous tiendrons informés du suivi de ce dossier.